

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 novembre 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° CL303

présenté par  
M. Le Guen et M. Alexis Bachelay  
à l'amendement n° CL200 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 12**

Après l'alinéa 140 de l'amendement,

Insérer un alinéa ainsi rédigé :

« g) *Du président de l'Association des Maires d'Ile-de-France, ou de son représentant.* »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'Association des Maires d'Ile-de-France est un porte-parole privilégié des maires de l'Ile-de-France dans le débat régional, voire national. Elle est à ce titre un partenaire actif de l'Etat et des collectivités locales et intervient sur les grandes questions qui conditionnent l'avenir de la région.

L'Association des Maires d'Ile-de-France a activement participé à la réflexion qui a entouré Paris-métropole et la métropole du Grand Paris. Elle a notamment siégé au Conseil d'administration de l'atelier international du Grand Paris.

Il apparaît logique que cette association qui rassemble plus de 80% des maires de l'Ile-de-France participe à la mission de préfiguration de la métropole du Grand Paris.